**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Bosnie-Herzégovine**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 13 novembre 2019 (après-midi)

Merci Madame la présidente,

Un grand merci à la délégation de la Bosnie-Herzégovine.

La France salue les avancées récentes des droits de l’homme en Bosnie-Herzégovine, notamment les mesures pour l’égalité des sexes, et le renforcement de la lutte contre le racisme et les discriminations. Elle recommande à la Bosnie-Herzégovine :

# D’améliorer le cadre institutionnel et constitutionnel, pour garantir l’égalité et la non-discrimination entre les citoyens ;

# De garantir la liberté d’expression et la liberté de la presse, notamment en assurant une collecte de données nationale et un suivi judiciaire approprié des cas de menace et de violence contre les journalistes et les professionnels des médias et en combattant les actes d’intimidation exercés à leur encontre ;

# D’adopter une loi sur la réparation et l’indemnisation pour les victimes de la guerre, y compris les survivants d’actes de torture et de violences sexuelles ;

# De garantir l'interdiction de la torture en établissant un mécanisme national de prévention contre la torture, en conformité avec l’article 17 du Protocole facultatif à la Convention contre la torture ;

# De garantir enfin une protection effective aux femmes victimes de violence.

# La France souhaite plein succès à la Bosnie-Herzégovine pour son EPU.

Je vous remercie./.